



Le 17 novembre 2009

Cher-e camarade,

Le 49^{ème} congrès qui se tient à Nantes du 7 au 11 décembre 2009 est le congrès des syndicats.

Aussi, les projets de documents de congrès sont soumis à l'ensemble des syndiqués, acteurs et décideurs, par le biais de la section syndicale ou du syndicat.

Il est de la responsabilité de chacune et chacun de se positionner sur les trois projets de documents : rapport d'activité, bilan financier et orientation. C'est de la construction de la CGT que nous voulons, dont il s'agit. Aucun camarade ne peut rester indifférent. Les appréciations et le vote de ces documents doivent impérativement parvenir à votre délégué-e au congrès ou à la fédération qui transmettra.

Le Conseil National de la fédération qui s'est tenu le 29 septembre 2009 a donné une appréciation négative sur les textes proposés pour le congrès confédéral. Mais cela est insuffisant au regard des enjeux qui nous sont posés lors de ce congrès. Il faut partout organiser des réunions pour prendre position.

A cet effet, la Commission Exécutive fédérale et ses délégués au congrès ont pris la décision d'impulser par tous les moyens des débats, dans les organisations, et ce jusqu'au 6 décembre.

Notre objectif est bien de faire de chaque syndiqué un acteur de la construction de la CGT.

Si malgré nos efforts, des organisations syndicales ne se prononcent pas, c'est l'appréciation de la Commission Exécutive fédérale qui sera pris en compte. Celle-ci s'appuie sur la teneur des interventions à notre Conseil National. C'est pourquoi, nous n'approuvons pas le texte du rapport d'activité aux motifs :

- de l'absence de convergence dans les luttes,
- de la position commune et la loi sur la représentativité,
- des objectifs, du rythme et du type de mobilisation durant le 1^{er} semestre 2009.

Il en est de même pour le document d'orientation

Conformément aux règles de la démocratie syndicale et du principe CGT du "syndiqué acteur et décideur", nous demandons une nouvelle fois aux syndicats et sections syndicales de nous adresser le procès-verbal de leur délibération au plus tard le 4 décembre, veille de l'ouverture du 49^{ème} congrès confédéral.

En l'absence de mandat de votre organisation, c'est l'avis de la Commission Exécutive de la Fédération qui détermine le positionnement du vote.

L'avis de la Commission Exécutive, réunie le 16 novembre, est le suivant :

Considérant que

- les premières réflexions fédérales reproduites dans le document préparatoire au CNF du 29 septembre restent d'actualité ;

- qu'à ces réflexions s'ajoutent des questionnements multiples, notamment sur "la maison commune des retraites", l'avenir des Conventions Collectives et des statuts, la démarche revendicative de la CGT et les évolutions de structures visant à réduire, notamment, le rôle des Fédérations ;

- qu'en l'état actuel de sa rédaction, le document d'orientation propose de modifier en profondeur les orientations et les structures de la CGT ;

- qu'à ce jour, la grande majorité des mandats reçus des syndicats et sections syndicales de la Fédération indiquent un vote défavorable ;

La Commission Exécutive se prononce pour un vote contre le document d'orientation. Toutefois, ce positionnement ne préjuge pas des amendements qui pourraient être adoptés par le 49ème congrès et qui pourraient modifier le document d'orientation sur le fond.

Pour autant, il nous paraît plus que nécessaire que chaque section syndicale et syndicat s'impliquent afin que chaque syndiqué ait leur mot à dire.

Pour la Commission Exécutive

Noël LECHAT

Secrétaire Général

